

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules, Dominique Colombo, Sylvia Goulding et Roger Bourhoven.

Absents excusés : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi

Convocation du 17/09/2018

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

Avant la séance, les membres du conseil vont visiter l'atelier-réserve municipal.

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Juin 2018

Vote à l'unanimité par 9 voix, et validation.

II – Délibération relative à l'acquisition d'un bâtiment au lieu-dit « Bouygues » sur la commune de Gindou, en vue d'établir un local technique

Jérôme Bonafous, après avoir énuméré le matériel possédé en commun ou en utilisation commune avec la commune de Gindou, notamment un véhicule, un tracteur et une épareuse, dit l'opportunité d'acquérir en indivision avec la commune de Gindou, un bâtiment qui servirait d'atelier municipal, pour un montant de 20 000 euros plus les frais, divisé à parts égales entre les deux communes. Il distribue à chacun un document de travail, auquel sont adjoints deux devis, de maçonnerie et d'électricité. Des questions interviennent afin d'inventorier les nécessités conduisant à l'achat d'un local : atelier municipal et lieu de stockage pour les associations. La réflexion se poursuit sur la pérennité de la mutualisation avec Gindou. Des alternatives sont proposées à cette acquisition en indivision : un autre achat immobilier qui regrouperait diverses fonctions, différents types de location. La situation géographique et la possibilité d'entreposer les cuves et le matériel dans un lieu communal sont partagés. Concernant l'état de la toiture, Monsieur le maire confirme son bon état, l'ayant fait viser par un artisan. Il garantit également que l'aménagement du bâtiment, compte tenu de sa destination, ne nécessite pas d'installations supplémentaires pour répondre aux normes en vigueur. Une autre demande concerne l'intitulé du bâtiment afin que son appellation recouvre ses fonctions « Atelier municipal et lieu de stockage » afin d'intégrer le cas échéant les mouvements relatifs au prêt des bancs et tables et au matériel entreposé par les associations. Après de nouveaux échanges, l'assemblée s'accorde sur un achat en autofinancement.

Avant de procéder au vote, il est proposé à l'assemblée un vote à bulletins secrets, laquelle accepte.

VOTE POUR : 8 ABSTENTION/1 CONTRE/

Dominique Colombo doit partir et s'en excuse.

III – Délibération pour la restauration d'un four à pain au lieu-dit Le Truc

Jérôme Bonafous informe l'assemblée du mauvais état d'un four à pain au lieu-dit Le Truc, propriété communale qu'il conviendrait de restaurer. Les travaux estimés à 13 000 euros H.T. pourraient bénéficier d'aide et de subventions à hauteur de 80%, voire de don.

Des photos circulent, on s'interroge sur l'opportunité de remettre de la tuile au cas où celle-ci serait venue remplacer la lauze.

La restauration et les pouvoirs donnés au maire pour sa réalisation sont soumis au vote :

VOTE POUR : 8 ABSTENTION/ CONTRE/

IV – Questions diverses

Rénovation des réseaux d'eau : Daniel Hobmaier avait sensibilisé l'assemblée sur une information selon laquelle la France n'avait bénéficié des subventions européennes allouées dans ce but, qu'à la hauteur de 3%. Il s'agirait d'une compétence non prise par les régions auxquelles il revient de faire les demandes.

Lecture d'une motion afin de préserver l'Ehpad de Cazals, menacé par la fusion des EHPAD Cazals-Salviac.

Information sur la maison médicale de Salviac

Point sur les compléments de signalisation des hameaux

Point sur la livraison des citernes

Remise du trophée Innovation pour la commune le 4 Octobre

Arrêt de la date pour la Soirée Châtaignes, le 26 Octobre